



**COMMISSION REGIONALE
DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**PV n° 4
Réunion restreinte du 11 décembre 2018**

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres : 5

- Présents : MM. Jean Claude CHAPILLON – Gérard GAUTIER - Raymond LAUGEROTTE – Christian LEFEBVRE - Pierre MORICEAU -
- Excusés : 0

Date de convocation : 3 décembre 2018

Assiste : Christine COGET

1. DISTRICT DU CALVADOS

- 1.1. Demandes d'avis préalables**
- 1.2. Classement initial d'une installation**

- BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Stade Municipal - NNI 140980102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 2 octobre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau FOOT à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 9 novembre 1999.

- BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Stade Municipal - NNI 140980103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 2 octobre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau FOOT à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 9 novembre 1999.

- BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Stade Municipal - NNI 140980104

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 2 octobre 2018.
Il est proposé la confirmation de classement des installations au FOOT à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 9 novembre 1999.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



- SOULEUVRE EN BOCAGE (PV du 23.10.18)

Stade de Le Tourneur - 147040101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 7 septembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Attestation de capacité du 10 septembre 2018.

Cette demande a fait l'objet d'une demande de FAFA

1.3. Confirmation de classement d'une installation

- TOUQUES

Parc des Loisirs - NNI 146990102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 3 aout 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5sye pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 7 Juillet 2011

Manque test in situ

- TOUQUES

Parc des Loisirs - NNI 146990103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 3 aout 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5sye pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 7 Juillet 2011

Manque test in situ

- CONDE EN NORMANDIE

Stade Robert Gossard - NNI 141740101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 11 octobre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Stade Municipal - NNI 140980101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 2 octobre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2026.

- Arrêté d'ouverture au public du 9 novembre 1999.

1.4. Changement de niveau d'une installation

1.5. Installations Futsal

1.6. Classement initial de l'éclairage

- CAEN

Stade de Venoix 3 - NNI 141180603

Eclairage moyen : 276 lux

Facteur d'uniformité : 0,82

Rapport E mini/E maxi : 0,69

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 23 novembre 2018

1.7. Confirmation de classement de l'éclairage

1.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

- CAEN

Stade de Venoix 3 - NNI 141180603

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 5 novembre 2018

1.9. Divers

2. DISTRICT DE LA MANCHE

2.1. Demandes d'avis préalables

2.2. Classement initial d'une installation

2.3. Confirmation de classement d'une installation

- BEAUMONT HAGUE

Stade Maurice Soulage - NNI 500410103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 26 novembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 16 mai 2012

2.4. Changement de niveau d'une installation

2.5. Installations Futsal

2.6. Classement initial de l'éclairage

- AVRANCHE - ST MARTIN DES CHAMPS

Stade du Rocher - NNI 500250301

Eclairage moyen : 134 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,47

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

2.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- SAINT JEAN DE LA HAIZE

Stade Richard Delaroche - NNI 504890101

Eclairage moyen : 132 lux

Facteur d'uniformité : 0,718

Rapport E mini/E maxi : 0,446

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

- TOURLAVILLE – CHERBOURG EN COTENTIN

Stade Léo Lagrange - NNI 50129301

Eclairage moyen : 225 lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport E mini/E maxi : 0,52

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 6 décembre 2018

- BEAUMONT HAGUE

Stade Maurice Soulage - NNI 500410101

Eclairage moyen : 350 lux
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport E mini/E maxi : 0,50

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage.
Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 4 décembre 2018

- BEAUMONT HAGUE

Stade Maurice Soulage synthétique - NNI 50410103

Eclairage moyen : 149 lux
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport E mini/E maxi : 0,44

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

- EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE – CHERBOURG EN COTENTIN

Stade Jean Jaurès - NNI 501290201

Eclairage moyen : 258 lux
Facteur d'uniformité : 0,71
Rapport E mini/E maxi : 0,50

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.
Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 9 novembre 2018

- EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE – CHERBOURG EN COTENTIN

Stade Joseph Bocher - NNI 501291101

Eclairage moyen : 164 lux
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport E mini/E maxi : 0,42

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

- VILLEDIEU

Stade La Hautmonniere - NNI 506390101

Eclairage moyen : 157 lux
Facteur d'uniformité : 0,75
Rapport E mini/E maxi : 0,60

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

2.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

2.9. Divers

3. DISTRICT DE L'ORNE

3.1. Demandes d'avis préalables

3.2. Classement initial d'une installation

- DOMFRONT (PV du 25.09.18 - Confirmation)

Stade Municipal - NNI 611450102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 mai 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau FOOT à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 30 mai 2018

- DOMFRONT (PV du 23.10.18 –Classement Initial)

Stade Municipal - NNI 611450103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 mai 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 30 mai 2018

3.3. Confirmation de classement d'une installation

3.4. Changement de niveau d'une installation

3.5. Installations Futsal

3.6. Classement initial de l'éclairage

3.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- FLERS

Stade du Hazé - NNI 611690101

Eclairage moyen : 337 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E mini/E maxi : 0,52

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier a été transmis à la Fédération Française de Football le 4 décembre 2018

- SAINT GEORGES DES GROSEILLERS

Stade Municipal - NNI 613910101

Eclairage moyen : 146 lux

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport E mini/E maxi : 0,504

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage

- DOMFRONT

Stade Municipal - NNI 611450101

Eclairage moyen : 121 lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport E mini/E maxi : 0,54

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage

- LONLAY L'ABBAYE

Stade Municipal Jean Baptiste Lescouzères - NNI 612320101

Eclairage moyen : 127 lux

Facteur d'uniformité : 0,67

Rapport E mini/E maxi : 0,42

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E FOOT à 11 du Règlement de l'Éclairage

3.8 Demande d'avis préalable de l'éclairage

3.9 Divers

4. DISTRICT DE SEINE MARITIME

4.1. Demandes d'avis préalables

- SAINT AUBIN SUR SCIE

Stade JEAN DASNIAS 2- NNI 765650102

Réfection Gazon synthétique – niveau 4 –

Transmis à la F.F.F. le 05.11.2018

4.2. Classement initial d'une installation

- CRIQUIERS

Stade municipal Louis Deliez à CRIQUIERS – NNI 761990101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 30 novembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau à 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

-CRIQUIERS

Stade municipal Louis Deliez 2 à CRIQUIERS – NNI 761990102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 30 novembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- LONDINIERES

Stade municipal Jean Pierre Dancourt 1 à LONDINIERES – NNI 763920201

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 20 septembre 2018.

Il est proposé le classement des installations Foot à 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- LONDINIERES

Stade municipal Jean Pierre Dancourt 2 à LONDINIERES – NNI 763920202

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 20 septembre 2018.

Il est proposé le classement des installations Foot à 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2024.

- NESLE HODENG

Stade municipal Roger Thuillier à NESLE HODENG – NNI 764590101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 27 novembre 2017.

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- RICHEMONT

Stade municipal à RICHEMONT – NNI 765270102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 27 novembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- RICHEMONT

Stade municipal à RICHEMONT – NNI 765270103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 27 novembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

4.3. Confirmation de classement d'une installation

- INCHEVILLE

Stade municipal Georges Caudron – NNI 763740101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 13 novembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- LONDINIERES

Stade municipal à LONDINIERES – NNI 763920101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 20 septembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2024.

- SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Stade municipal Emmanuel Petit à SAINT NICOLAS D'ALIERMONT – NNI 766240102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 23 octobre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- SAINT SAENS

Stade municipal de la Varenne à SAINT SAENS – NNI 766480101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 4 octobre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

4.4. Changement de niveau d'une installation

- ENVERMEU

Stade municipal 2 à ENVERMEU – NNI 762350102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 20 novembre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau FOOT à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- RICHEMONT

Stade municipal à RICHEMONT – NNI 765270101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 20 novembre 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.
Ce dossier a été transmis le 28 décembre 2018 à la F.F.F.

4.5. Installations Futsal

4.6. Classement initial de l'éclairage

4.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- BOIS GUILLAUME

Stade Parc des Cosmonautes – Terrain d'Honneur à BOIS GUILLAUME – NNI 761080101

Eclairage moyen : 377.12 lux
Facteur d'uniformité : 0.745
Rapport E mini/ E maxi : 0.52

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 8 novembre 2018, il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E3 du règlement de l'éclairage.
Dossier transmis à la F.F.F. le 09.11.2018

- CANY

Stade municipal à CANY – NNI 761590101

Eclairage moyen : 272.20 lux
Facteur d'uniformité : 0.734
Rapport E mini/ E maxi : 0.576

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 23 novembre 2018, il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E4 du règlement de l'éclairage.
Dossier transmis à la F.F.F. le 26.11.2018

- GONFREVILLE L'ORCHER

Stade municipal Complexe Sportif Maurice Baquet – NNI 763050101

Eclairage moyen : 371.84 lux
Facteur d'uniformité : 0.84
Rapport E mini/ E maxi : 0.71

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 novembre 2018, il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E3 du règlement de l'éclairage.

Dossier transmis à la F.F.F. le 29.11.2018

- LE PETIT QUEVILLY

Stade Michel Mutel à LE PETIT QUEVILLY – NNI 764980201

Eclairage moyen : 425.16 lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport E mini/ E maxi : 0.596

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 2 novembre 2018, il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E3 du règlement de l'éclairage.

Dossier transmis à la F.F.F. le 05.11.2018

- LE PETIT QUEVILLY

Stade Mahmoud Tiarci à LE PETIT QUEVILLY – NNI 764980202

Eclairage moyen : 451.08 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport E mini/ E maxi : 0.54

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 2 novembre 2018, il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E3 du règlement de l'éclairage.

Dossier transmis à la F.F.F. le 05.11.2018

- SAINT AUBIN SUR SCIE

Stade Jean Dasnias à SAINT AUBIN SUR SCIE – NNI 765650101

Eclairage moyen : 498 .44 lux

Facteur d'uniformité : 0.762

Rapport E mini/ E maxi : 0.54

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 15 novembre 2018, il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E3 du règlement de l'éclairage.

Dossier transmis à la F.F.F. le 16.11.2018

- SOTTEVILLE LES ROUEN

Stade Jean Adret à SOTTEVILLE LES ROUEN – NNI 766810101

Eclairage moyen : 374.64 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport E mini/ E maxi : 0.564

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 6 novembre 2018, il est proposé le classement de l'éclairage au niveau E3 du règlement de l'éclairage.

Dossier transmis à la F.F.F. le 07.11.2018

4.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

4.9. Divers

5. DISTRICT DE L'EURE

5.1. Demandes d'avis préalables

5.2. Classement initial d'une installation

- GISORS

Stade municipal Maurice Tassus 2 à GISORS – NNI 272840102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 21 novembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau Sye 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

Vestiaires arbitres de 6 m² à modifier

Ce dossier a été transmis le 28 décembre 2018 à la F.F.F

- SAINT PIERRE DE BAILLEUL

Stade municipal à SAINT PIERRE DE BAILLEUL – NNI 275890101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 22 décembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

5.3. Confirmation de classement d'une installation

5.4. Changement de niveau d'une installation

5.5. Installations Futsal

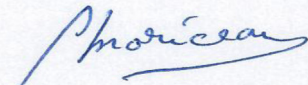
5.6. Classement initial de l'éclairage

5.7. Confirmation de classement de l'éclairage

5.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

5.9. Divers

Le Président de la CRTIS



Monsieur Pierre MORICEAU

Le secrétaire de la CRTIS



Monsieur Christian LEFEBVRE